



Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 11 MARS 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Avec l'installation de l'Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles (ONCEA) ou avec les amendements gouvernementaux visant le renforcement du droit de préemption des SAFER et adoptés en première lecture du projet de Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) à l'Assemblée Nationale, vous avez démontré votre intention de mieux préserver les terres agricoles. Nous partageons votre volonté et souhaitons vous soutenir dans cette démarche.

Chaque année, le phénomène d'urbanisation non contrôlée, qui s'est accéléré ces dernières décennies, se traduit par la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Il est à noter que les sources de données dont nous disposons, à l'exception de la source Teruti-Lucas, ne sont pas conçues spécifiquement pour évaluer l'évolution des espaces agricoles, naturels ou forestiers et que la fréquence de parution des données varie d'une source à l'autre. Pourtant, malgré une grande variabilité les chiffres parlent d'eux-mêmes : sont consommés en moyenne 13 000 hectares de terres agricoles par an selon Corine Land Cover, 40 000 selon la Direction Générale des Finances Publiques, 70 000 selon Teruti-Lucas, 89 000 selon le recensement agricole ou encore 84 000 selon la Fédération Nationale des Safer. Le rôle de l'ONCEA sera de mieux identifier les outils pertinents de mesure de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de favoriser leur amélioration et de mieux les articuler.

La disparition de terres agricoles pèse fortement sur notre pays affaiblissant notre autosuffisance alimentaire et toutes nos filières économiques agricoles et agro-alimentaires, en impactant fortement notre cadre de vie et notre environnement (perte de capacité de stockage du CO₂, aggravation des risques naturels, perte de la biodiversité).


.../...

A ce titre, l'Association des Régions de France a fait siennes certaines propositions de son groupe de travail foncier et les a portées lors de l'examen de la loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et actuellement de la LAAF. Elles visent à consolider les outils de protection, de préservation et de valorisation du foncier agricole en renforçant l'avis émis par les futures commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et le rôle des Régions dans le contrôle des structures, en aménageant le droit de préemption des SAFER notamment sur les cessions de parts ou d'actions pour contenir une financiarisation du foncier agricole, en améliorant l'outil PAEN...

Nous espérons que celles-ci trouvent toute votre attention et celles des parlementaires pour que notre pays replace enfin la question du foncier agricole comme un facteur essentiel du renouvellement des générations agricoles – socle de l'installation – et de préservation des terres nourricières.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire et échanger avec vous sur ce sujet lors d'une prochaine rencontre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Alain ROUSSET
Président de l'Association des Régions
de France
Président de la Région Aquitaine



René SOUCHON
Président de la Commission agriculture,
pêche et forêt de l'ARF
Président de la Région Auvergne